

Règlement du concours

PGE Post-Bac 2024

I. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS

1.1. Prérequis et profil des candidats

Tous les candidats, français ou étrangers, sont admis à concourir dans les conditions exposées ci-après.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile, puis de participer à une Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Le concours PGE Post-Bac est ouvert :

- Aux étudiants en classe de terminale de lycées français situés en France ou à l'étranger.
- Aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent et âgés de moins de 26 ans.

Les candidats font acte de candidature en s'inscrivant au concours via la plateforme nationale **PARCOURSUP** <https://www.parcoursup.fr/>.

Dès le 4 avril 2024, vous aurez accès à votre espace candidat propre à l'EM Strasbourg où vous pourrez choisir votre date d'oral.

RESTRICTIONS

Nous importons régulièrement les inscriptions enregistrées par PARCOURSUP.

Votre espace candidat EM Strasbourg peut être créé dans la limite de 5 jours ouvrés dans PARCOURSUP.

Les candidats ayant un diplôme de niveau bac+2 sont autorisés à présenter la même année le concours PGE Post-Bac et le concours ECRICOME TREMPLIN BAC+2.

L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **baccalauréat à la rentrée académique 2024-2025**.

1.2. Calendrier des inscriptions

Seuls les candidats ayant finalisés leurs vœux sur la plateforme PARCOURSUP **avant le mercredi 3 avril 2024** seront autorisés à présenter le concours.

Le calendrier du concours PGE Post-Bac est interdépendant du calendrier officiel PARCOURSUP. Les candidats devront respecter les échéances propres au concours PGE Post-Bac.

1.3. Responsabilité des données déclaratives du candidat

Les renseignements publiés sur le site d'inscription sont déclaratifs et engagent le candidat qui certifie sur l'honneur l'exactitude des informations.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions réglementaires du concours qu'il accepte expressément et sans réserve.

Toute déclaration erronée ou mensongère pourra entraîner l'exclusion du concours ou l'impossibilité d'intégrer l'EM Strasbourg, quand bien même le candidat aurait été déclaré admis au concours.

Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle. Cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2024.

Le candidat veillera à ne pas changer ses coordonnées téléphoniques et e-mail durant la période des concours sous peine de ne plus recevoir les informations push transmises durant tout le concours.

Si le candidat souhaite effectuer une modification, il est tenu d'informer le service concours à l'adresse : concours@em-strasbourg.eu

II. LES ETAPES DU CONCOURS

- **Du mercredi 17 janvier au jeudi 14 mars 2024 :**

Choix du vœux

A compter de la date de clôture des vœux PARCOURSUP le 14 mars 2024, les candidats ne seront plus autorisés à ajouter ou retirer un vœu.

- **Du 14 mars au 3 avril 2024 :**

Finalisation des vœux et sous-vœux

A compter de la date de finalisation des vœux PARCOURSUP le 3 avril 2024, les candidats ne seront plus autorisés à modifier leurs informations.

- **À partir du jeudi 4 avril 2024 et jusqu'au mercredi 17 avril 2024, les candidats pourront prendre leur rendez-vous pour leurs épreuves orales.** L'EM Strasbourg organise le passage des épreuves orales en présentiel ou en distanciel pour les candidats éligibles au dispositif.

- **Du 19 au 30 avril 2024, l'école propose différentes dates de passage des épreuves orales. Les candidats sont convoqués à la demi-journée pour passer l'épreuve de langue et l'entretien de motivation.**

SESSION COMPLÉMENTAIRE PARCOURSUP

L'EM Strasbourg pourra proposer une session supplémentaire dans le cadre de la procédure complémentaire PARCOURSUP. Les informations seront communiquées ultérieurement via Parcoursup.

III. FRAIS DE CONCOURS

Modalités et périmètre

Tarif du concours PGE Post-Bac :

Exonération pour tous les candidats

IV. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

4.1. Matières, coefficients, nombre de places

Le nombre de places proposées pour le concours PGE Post-Bac 2024 est de 70.

Les coefficients des épreuves sont les suivants :

- Dossier académique : 7
- Oral de langue : 3
- Entretien de motivation : 10

Il n'y a pas d'admissibilité. Tous les candidats passent les épreuves orales qui sont obligatoires.

Le dossier académique

Le mode de recrutement est celui du dossier académique hérité de PARCOURSUP. Sont pris en compte :

- Les notes du bac de français
- Les moyennes générales des notes de première et de terminale

L'épreuve orale de langue

Le candidat pourra choisir la langue de son entretien parmi l'anglais, l'allemand ou l'espagnol.

L'oral est basé sur une discussion avec un juré de langue. Il a pour objectif de tester la capacité de compréhension de la langue, la maîtrise des règles grammaticales et l'aisance du candidat à s'exprimer dans la langue choisie.

L'entretien de motivation

L'entretien se déroule en deux parties : durant les 10 premières minutes de l'entretien, le candidat présente l'un de ses centres d'intérêt, illustré à l'aide du support de son choix (objet, photos, vidéo...). Les 15 minutes suivantes sont consacrées à une discussion ouverte avec le jury qui appréciera le parcours, la motivation et l'ambition du candidat.

Les candidats doivent prendre rendez-vous pour les épreuves orales dans leur espace candidat durant la période de prise de rendez-vous (conf. paragraphe II).

4.2. Conditions d'aménagement des épreuves

En cas de demande d'aménagement(s) particuliers(s), merci de faire la demande auprès du service concours à l'adresse concours@em-strasbourg.eu

4.3 Principes préalables à la visioconférence

Ce mode n'est pas de droit. Le régime présentiel prévaut. Il est réservé aux candidats éligibles au dispositif et uniquement s'ils y ont été autorisés au préalable.

Pour la qualité et la clarté des débats, vous devrez vous assurer :

- De trouver un lieu clos et privaté
- D'être seul(e) dans la pièce
- D'être au calme des bruits environnants
- De disposer d'une connexion stable
- De respecter les règles de passation

4.4. Vérification de l'identité en mode visioconférence

Au début de votre connexion, le jury vous demandera de vous identifier.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa pièce d'identité originale (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) non photocopiée et en cours de validité.

Vous vous présenterez au jury sans couvre-chef ou accessoires. Les candidats portant des signes confessionnels devront être identifiables le temps de vérifier l'identité.

4.5. Prérequis de la connexion à distance

Le candidat sera destinataire des liens de connexion des visioconférences lui permettant de se connecter pour son entretien de langue et pour son entretien de motivation.

Le candidat devra au préalable :

- S'assurer de l'opérationnalité de son matériel informatique
- S'assurer de l'opérationnalité de sa webcam
- S'assurer de l'opérationnalité de son microphone (privilégiez un casque audio ou téléphonique à un microphone intégré au PC ou portable)
- S'assurer de l'opérationnalité de sa connexion internet

RESTRICTIONS TECHNIQUES

Les épreuves orales nécessitent l'opérationnalité simultanée de l'image et du son. En cas de défaillance de l'un ou de l'autre, les épreuves ne seront pas prises en considération. Le PV d'audition du candidat en fera état.

4.6. Aléa technique

Chaque jury notifiera la qualité technique de l'entretien dans le procès-verbal. Si les conditions d'audition ou de visionnage ne permettent pas de prolonger l'entretien, il vous en avisera oralement et/ou par le chat de la visioconférence et mettra fin à la session.

Le service concours de l'école reviendra vers vous.

V. RÉSULTATS D'ADMISSION

Les résultats d'admission sont disponibles sur la plateforme PARCOURSUP. Les candidats disposent uniquement de leur statut d'admission : admis ou non admis.

À l'issue des résultats des admissions, le service concours pourra donner accès aux notes aux candidats sur demande.

Les candidats sont invités à se référer à la procédure PARCOURSUP afin de consulter quotidiennement l'évolution de leur statut durant la phase d'appel et/ou de confirmer leur intégration dans l'école.

CONFIRMATION D'UNE ADMISSION DANS PARCOURSUP

Afin de réserver sa place, le candidat devra accepter la proposition d'affectation sur PARCOURSUP et remplir les formalités administratives d'inscription.

VI. RÉCLAMATIONS

Réclamations, vérifications sur le report des notes

- En ce qui concerne la vérification des notes d'oraux, le candidat formule sa réclamation par écrit et l'adresse au service concours : concours@em-strasbourg.eu dans les 48h qui suivent la communication des résultats d'admission.
- Les jurys des concours étant souverains, les demandes de révision de notes ne sont pas admises.